TABLEAU DE NOMENCLATURE D'UN ÉVÉNEMENT

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE • Annexe 1



INCIDENT

Événement imprévu et soudain, parole impulsive ou geste inattendu qui arrive par hasard.

Intention de l'auteur

Au premier abord, aucune intention malveillante.

Rapport de force

Aucun

Fréquence

Événement isolé et sans suite.

Ressenti de la victime

Surprise, étonnement, déception ou colère qui faiblira une fois les faits exposés et compris.

CONFLIT

Désaccord ou mésentente entre deux ou plusieurs personnes dont les points de vue s'opposent.

Intention de l'auteur

Exprimer son point de vue et le faire valoir comme bon ou meilleur.

Rapport de force

Égalitaire, chacun a l'occasion d'exprimer sa version librement.

Fréquence

Événement dont l'existence repose sur des visions opposées.

Ressenti de la victime

Frustration, colère, déception, rancœur, sentiment d'injustice, quête de vérité.

INTIMIDATION

Comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, exprimé directement ou non, incluant le cyberespace.¹

Intention de l'auteur

Engendrer des sentiments de détresse, léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Rapport de force

Inégal, la victime ne peut pas se défendre ou s'affirmer librement.

Fréquence

Événement à caractère répétitif.

Ressenti de la victime

Frustration, colère, impuissance, repli sur soi, humiliation, honte, peur, dépréciation personnelle, détresse.

VIOLENCE

Manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée de manière intentionnelle, incluant le cyberespace.¹

Intention de l'auteur

Engendrer des sentiments de détresse, léser, blesser ou opprimer.

Rapport de force

Attaque à l'intégrité de la personne, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou ses biens.

Fréquence

Événement isolé ou à caractère répétitif.

Ressenti de la victime

Colère, peur, impuissance, honte, repli sur soi, détresse.

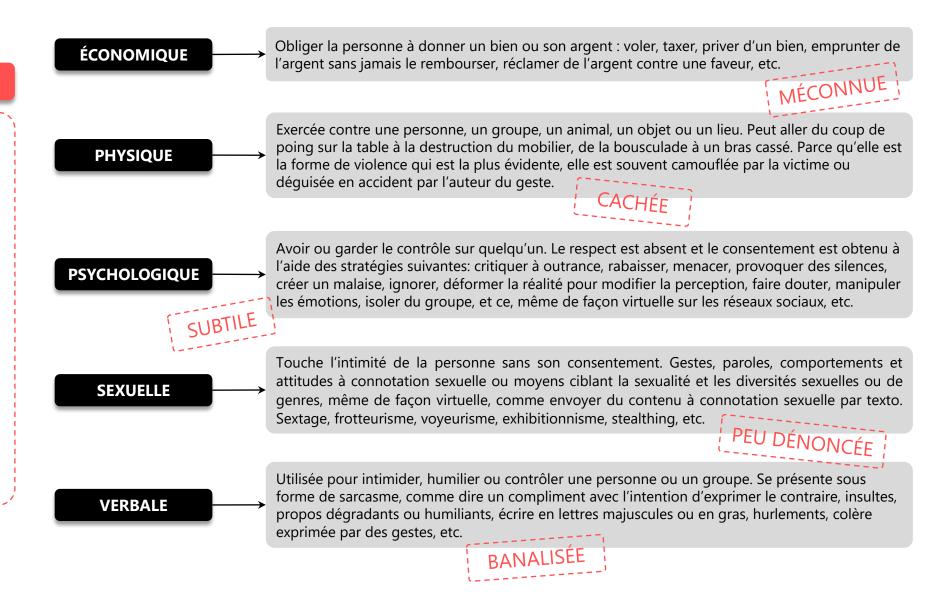
LES FORMES DE VIOLENCE

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE • Annexe 2



VIOLENCE

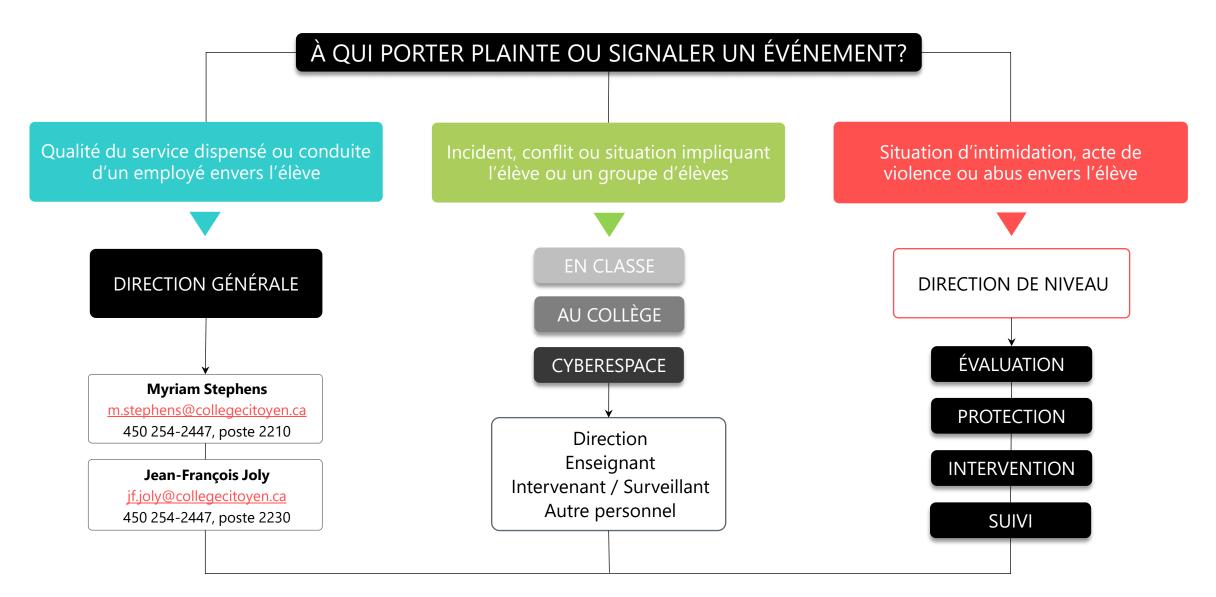
Il y a présence de violence lorsqu'un acte est intentionnellement posé contre une personne et qu'il entraîne des conséquences sur elle (détresse, perte de biens matériels, traumatismes, état de stress, blessures physiques, etc.). Cela signifie que la manière dont on se comporte dans certaines situations peut être considérée comme de la violence. Par exemple, le fait d'insister fortement pour obtenir quelque chose d'une autre personne, même de façon virtuelle par des textos ou des photos, peut être considéré comme de la violence. La violence est souvent banalisée, subtile, cachée et toujours dangereuse. Elle a des degrés divers et se présente sous des formes variées. La violence a des effets néfastes sur la personne à très long terme.



ORGANIGRAMME DU TRAITEMENT D'UN ÉVÉNEMENT

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE • Annexe 3

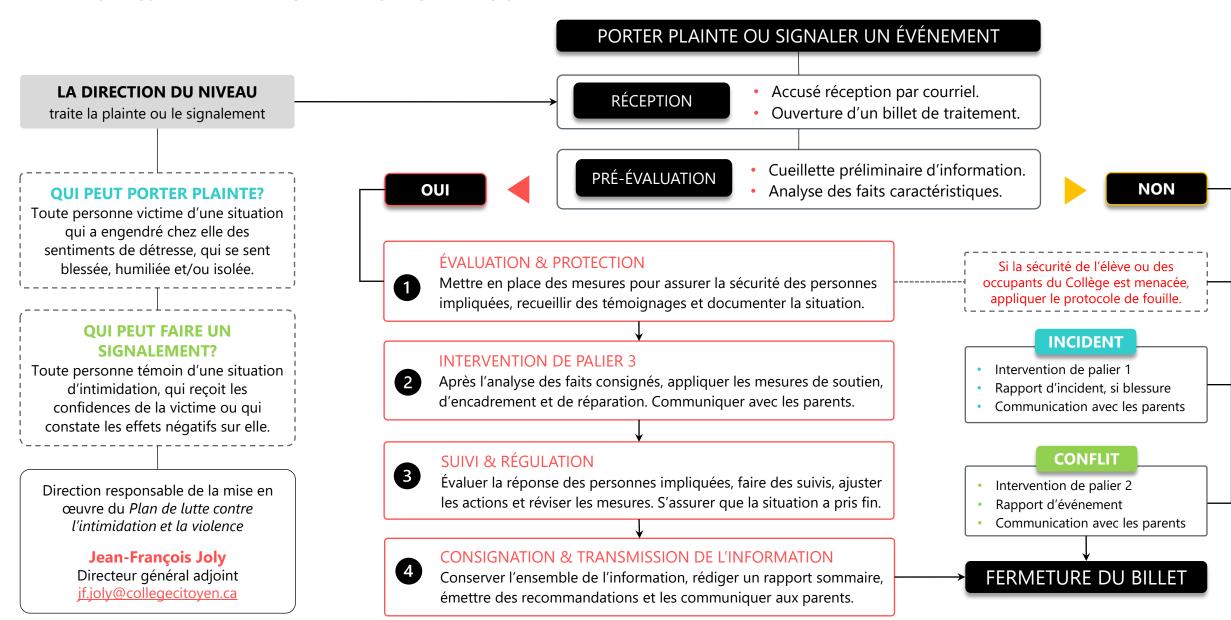




TRAJECTOIRE DE LA PLAINTE OU DU SIGNALEMENT

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE • Annexe 4





TRAITEMENT D'UN ÉVÉNEMENT DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE • Annexe 5



La violence à caractère sexuel constitue une forme de violence exercée par des moyens ciblant la sexualité ou par des pratiques sexuelles. La violence à caractère sexuel comprend l'agression sexuelle et l'inconduite sexuelle qui se manifeste par des gestes, paroles, comportements et attitudes à connotation sexuelle ou visant les diversités sexuelles ou de genres, exprimés directement ou non, incluant le cyberespace. Le « sextage » est une forme de violence à caractère sexuel traitée comme une infraction criminelle.

PRÉ-ÉVALUATION

Dès qu'il y a des raisons de croire que l'élève subit des violences sexuelles, est à risque de subir toutes formes d'abus à caractère sexuel, est la cible d'inconduite sexuelle, est victime d'un acte sexuel ou qu'il adopte des pratiques sexuelles de nature à causer un tort ou criminelles, incluant le cyberespace,

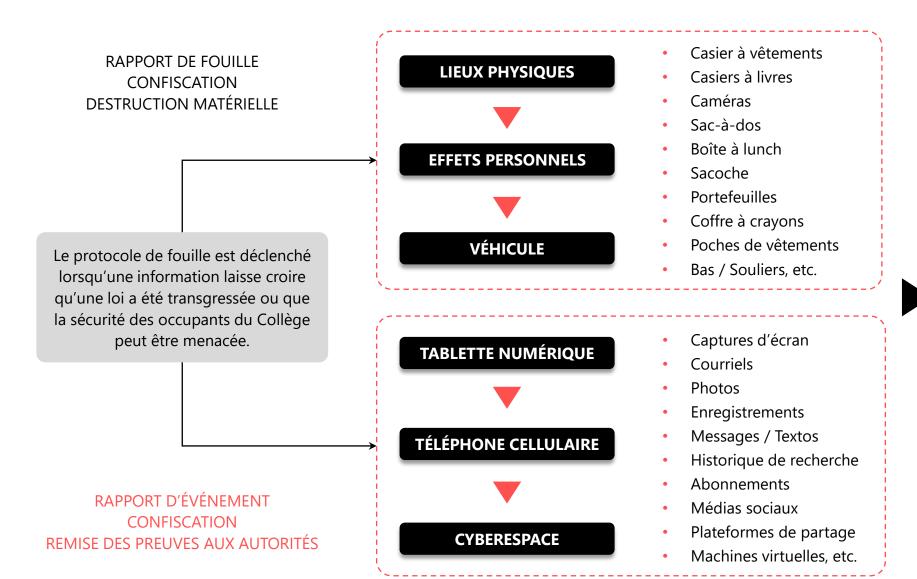
LE PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL EST ENCLENCHÉ



PROTOCOLE DE FOUILLE EN CAS DE MENACE POUR LA SÉCURITÉ

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE • Annexe 6





INTERVENTION LOCALE

Alcool, tabac, produits de vapotage Photo ou vidéo archivée ou publiée sans consentement Objet interdit

DIRECTION DU NIVEAU
INTERVENANT RESSOURCE
SURVEILLANT ÉDUCATEUR

INTERVENTION POLICIÈRE

Arme blanche
Stupéfiant
Photo, vidéo, texto ou courriel
à caractère sexuel ou de nature
violente